

Mairie de Marolles-en-Brie Place Charles de Gaulle 94440 Marolles-en-Brie	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Délibération n° 2568/2018	Objet : INFOCOM 94- Retrait de la ville de Joinville-le-Pont.

Conseillers en exercice : 27

Présents : 16

Pouvoirs : 7

Absents : 4

Votants : 23

L'an deux mil dix-huit, le 20 décembre à 19H00,

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 14 décembre 2018, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Sylvie GERINTE, Maire,

Présents : Sylvie GERINTE, Maire.

Jean-Michel CARIGI, Pierre BORNE, Alain BOUKRIS, Danielle METRAL, Bernard KAMMERER, Arlette LEPARC, adjoints au Maire.

Joseph DUPRAT, Florence TORRECILLA, Nathalie BOIXIERE, Magali OLIVE, Martine HARBULOT, Dominique GOYER, Dominique MAIGNAN, Raymond CANTAREL, Maryse MATHIEU, conseillers municipaux.

Absents représentés : Marie-Paule BOILLOT donne pouvoir à Sylvie GERINTE,

Jean-Luc DESPREZ donne pouvoir à Joseph DUPRAT, Marie-France PELLETEY donne pouvoir à Danielle METRAL, Joël VILLAÇA donne pouvoir à Jean-Michel CARIGI,

Virginie LECARDONNEL donne pouvoir à Bernard KAMMERER, Alexandre RICHE donne pouvoir à Arlette LEPARC, Claude-Olivier BONNEFOY donne pouvoir à Pierre BORNE.

Absents : Alphonse BOYE, Hakima OULD SLIMANE, Fabrice LEVEAU, Samantha CRISIAS.

Madame Nathalie BOIXIERE a été nommée secrétaire de séance

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;**Vu** ses articles L.5212-1 et suivants relatifs à la création et à la constitution des syndicats de communes, L.5211-18 relatif aux modifications du périmètre et à l'organisation des Établissements Publics de Coopération Intercommunale et L.5711-1 et suivants relatifs aux syndicats mixtes ;**Vu** les statuts d'Infocom 94 approuvés par arrêté préfectoral 2013/048 du 7 mars 2013 ;**Vu** la délibération n° 2018-29 du Comité Syndical du Syndicat mixte du Secteur Central du Val-de-Marne en date du 25 septembre 2018 approuvant la demande de retrait de la ville de Joinville-le-Pont ;**Considérant** la nécessité de se prononcer sur ce retrait ;**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,****A l'unanimité :****ARTICLE UNIQUE : APPROUVE** la demande de retrait de la ville de Joinville-le-Pont du syndicat INFOCOM94.

CERTIFIE CONFORME

MAROLLES-EN-BRIE, le 20 décembre 2018



Sylvie GERINTE
Maire de Marolles-en-Brie